

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à leurs situations de fait ou à leurs projets »,

les mots :

« à sa situation de fait ou à son projet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.